

Séance ordinaire du 3 juin 2013

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le

3 juin 2013, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2013-06-248) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2013 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2013-06-249) - Adoption du procès-verbal

3 - Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 1er mai 2013, de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2013.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 1er mai 2013, de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2013, tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Avis de motion

4 - Avis de motion

04.01 (2013-06-250) - Avis de motion - annulation du règlement 356-07-12, Règlement de consolidation de déficit décrétant un emprunt de 161 946 \$

4.1 - Avis de motion - annulation du règlement 356-07-12, Règlement de consolidation de déficit décrétant un emprunt de 161 946 \$

Madame Micheline Beaudet donne avis de motion, lors d'une séance ultérieure, pour l'annulation du règlement 356-07-12, Règlement de consolidation

de déficit décrétant un emprunt de 161 946 \$.

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.02 (2013-06-251) - Avis de motion - abrogation du règlement 318-09-2010, Règlement pour former un comité UPA-Municipalité

4.2 - Avis de motion - abrogation du règlement 318-09-2010, Règlement pour former un comité UPA-Municipalité

Madame Claudette Desrochers donne avis de motion, lors d'une séance ultérieure, pour l'abrogation du règlement 318-09-2010, Règlement pour former un comité UPA-Municipalité.

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - Administration et législation

5- Administration et législation

05.01 (2013-06-252) - Modification du calendrier 2013 des séances du conseil

5.1 - Modification du calendrier 2013 des séances du conseil

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a adopté le 5 novembre 2012 son calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2013 ;

ATTENDU QUE le calendrier des séances du conseil ne tenait pas compte que le 11 novembre est un congé férié (Jour du Souvenir) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la rencontre du conseil municipal du 11 novembre 2013 soit reportée au 12 novembre 2013 à 20h à la salle du conseil située au 1080 avenue Bergeron, Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2013-06-253) - Autorisation à Lotbinière à vélo 2013 pour circuler sur le territoire de la municipalité

5.2 - Autorisation à Lotbinière à vélo 2013 pour circuler sur le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE l'édition 2012 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 450 cyclistes et 70 bénévoles ;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2012 ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2013 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2013;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.03 (2013-06-254) - Mandater et autoriser une personne responsable pour signer les documents pour la demande de soutien financier et technique au Programme MADA

5.3 - Mandater et autoriser une personne responsable pour signer les documents pour la demande de soutien financier et technique au Programme MADA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit participe au programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de désigner madame Micheline Beaudet comme personne élue responsable

du projet MADA et de son suivi, et d'autoriser Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit la demande et la convention d'aide financière au montant de 6 749 \$ ainsi que la reddition de comptes. Que la dépense soit prise au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.04 (2013-06-255) - Renouvellement de l'entente de gestion au programme de supplément au loyer (PSL)

5.4 - Renouvellement de l'entente de gestion au programme de supplément au loyer (PSL)

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion du programme de supplément au loyer intervenue entre la Municipalité de Saint-Agapit, l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit et la Société d'habitation du Québec vient à échéance le 31 mars 2013 et peut être renouvelée pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Agapit juge opportun de

renouveler ladite entente intervenue dans le cadre du programme du supplément au loyer sur le marché locatif privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu unanimement,

Que le Conseil approuve le renouvellement de l'entente de gestion du programme de supplément au loyer signée entre la Municipalité de Saint-Agapit, l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit et la Société d'habitation du Québec, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1er avril 2013 et se terminant le 31 mars 2018;

Que la Municipalité de Saint-Agapit confirme sa participation financière, à 10%, des montants de subvention approuvés annuellement dans le cadre du programme de subvention au loyer pour la Corporation des Aînés de St-Agapit, Coopérative Les Trois Pignons et Mascan Inc.

Que l'entente concerne 23 unités de logement ;

QUE la Municipalité de Saint-Agapit accepte que le programme de supplément au loyer soit géré par l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit.

QUE la Municipalité de Saint-Agapit autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tous documents relatifs au programme de supplément au loyer.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.05 (2013-06-256) - Service de transport adapté Lobicar de Lotbinière - quote part 2013

5.5 - Service de transport adapté Lobicar de Lotbinière - quote part 2013

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la dépense de 7 261.44 \$ (1.92 \$ par habitant) pour la quote-part 2013 du transport adapté Lobicar de Lotbinière. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.37000.970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2013-06-257) - Golf de Lotbinière - Tournoi Bénéfice 2013

5.6 - Golf de Lotbinière - Tournoi Bénéfice 2013

ATTENDU QUE le Club de Golf Lotbinière tient un Tournoi Bénéfices qui se tiendra le 2 juin 2013 ;

ATTENDU QUE cette activité a pour but d'aider le Club, organisme à but non lucratif à défrayer le coût des améliorations qui, à chaque année, sont nécessaires pour assurer la qualité de ses infrastructures et du terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson que la municipalité de Saint-Agapit accorde une commandite de 250 \$. Que ce montant soit pris au poste budgétaire 02.11000.346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.07 (2013-06-258) - Adhésion annuelle au Chantier Québécois en efficacité énergétique

5.7 - Adhésion annuelle au Chantier Québécois en efficacité énergétique

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a adhéré en 2009 au projet «Chantier québécois en efficacité énergétique» de l'AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique) ;

ATTENDU QUE ce projet vise à prendre en main l'avenir énergétique, et ce en développant l'efficacité énergétique ;

ATTENDU QUE l'École Secondaire Beaurivage désire poursuivre le programme «Chantier québécois en efficacité énergétique» ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la municipalité de Saint-Agapit poursuive le projet «Chantier québécois en efficacité énergétique».

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - Voirie aqueduc et égout

6- Voirie aqueduc et égout

06.01 (2013-06-259) - Acceptation de la soumission pour la cueillette des déchets (bacs 360 litres)

6.1 - Acceptation de la soumission pour la cueillette des déchets (bacs 360 litres)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé des soumissions par appel d'offres publics via le Service électronique d'appel d'offres SEAO pour la cueillette des déchets (bacs de 360 litres) pour 3 ans ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 soumissions soient :

Gaudreau Environnement :

2013-2014 : 123 873.50 \$ taxes incluses

2014-2015 : 127 589.70 \$ taxes incluses

2015-2016 : 131 417.39 \$ taxes incluses

Services Sanitaire Denis Fortier :

2013-2014 : 64 386 \$ taxes incluses

2014-2015 : 65 535.75 \$ taxes incluses

2015-2016 : 66 685.50 \$ taxes incluses

Veolia :

2013-2014 : 87 102.19 \$ taxes incluses

2014-2015 : 88 844.23 \$ taxes incluses

2015-2016 : 90 621.12 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la cueillette des déchets (bacs de 360 litres) pour 3 ans à la compagnie Services Sanitaire Denis Fortier pour un montant de 64 386 \$ taxes incluses pour l'année 2013-2014, 65 535.75 \$ taxes incluses pour l'année 2014-2015 et 66 685.50 \$ taxes incluses pour l'année 2015-2016. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.45110.951.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2013-06-260) - Autorisation pour mandater la MRC à déposer une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour des travaux sur la branche 68 du ruisseau de la Tannerie

6.2 - Autorisation pour mandater la MRC à déposer une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour des travaux sur la branche 68 du ruisseau de la Tannerie

ATTENDU QUE la municipalité de St-Agapit désire effectuer des travaux sur la branche 68 du ruisseau de la Tannerie;

ATTENDU QU'UNE demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est requise pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras et résolu à l'unanimité de mandater la MRC de Lotbinière pour effectuer la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP pour les travaux sur la branche 68 du ruisseau de la Tannerie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2013-06-261) - Renouvellement de l'engagement de la municipalité envers le Syndicat de base Centre de Lotbinière dossier raccordement des puits Olivier 6 à 10

6.3 - Renouvellement de l'engagement de la municipalité envers le Syndicat de base Centre de Lotbinière dossier raccordement des puits Olivier 6 à 10

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire renouveler son engagement envers le Syndicat de base Centre de Lotbinière dans le dossier raccordement des Puits Olivier 6 à 10 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de :

. Reconduire la résolution numéro 2010-08-501 du 7 septembre 2010 et d'appliquer les quatre (4) engagements qu'elle contient aux nouvelles

superficiers de la demande présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec sous le titre de "Raccordement des puits Olivier".

- . Modifier le Règlement numéro 318-09-2010 afin de le rendre conforme aux demandes initiales du Syndicat de base Centre de Lotbinière.
- . Constituer un comité conjoint UPA - Municipalité tel que stipulé à l'article 2 du Règlement 369-06-2013 et dont le rôle est de suivre l'évolution de la concentration en nitrate dans l'eau potable.
- . Réaliser, en collaboration avec L'UPA, un suivi des quatre (4) engagements pris par la Municipalité lesquels sont énumérés dans la résolution 2010-08-501.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2013-06-262) - Autorisation pour effectuer des travaux dans l'avenue Vermette

6.4 - Autorisation pour effectuer des travaux dans l'avenue Vermette

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux de réfection en régie de l'avenue Vermette entre la rue Normand et la rue Charest ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la réfection de l'avenue Vermette, ce qui comprend l'infrastructure et l'asphaltage au montant de plus ou moins 30 000 \$ et de désigner monsieur Gilbert Breton, directeur des travaux publics, comme responsable des travaux. Que la dépense soit prise au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - Urbanisme

7 - Urbanisme

07.01 (2013-06-263) - Offre de service professionnel - firme Del Degan Massé

7.1 - Offre de services professionnels - firme Del Degan Massé

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une offre de services professionnels de la firme Del Degan Massé, Experts-conseils pour accomplir différentes tâches relatives aux activités du service d'urbanisme sur une base régulière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de service de la firme Del Degan Massé, Experts-conseils au taux horaire fixe de 62.65 \$/h incluant la participation de tous les membres du service de l'urbanisme et de l'aménagement de Del Degan Massé. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - Loisirs

8 - Loisirs

08.01 (2013-06-264) - Maintenance annuelle de la surfaceuse par l'entreprise Robert Boileau Inc.

8.1 - Maintenance annuelle de la surfaceuse par l'entreprise Robert Boileau Inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a procédé à l'inspection annuelle de la surfaceuse par le technicien de la compagnie Robert Boileau Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson, d'autoriser la compagnie Robert Boileau Inc. à effectuer les réparations requises pour la mise au point de la surfaceuse au montant de 3 906.79 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2013-06-265) - Acceptation de la soumission pour l'opération du casse-croûte du Centre Sportif G.H. Vermette

8.2 - Acceptation de la soumission pour l'opération du casse-croûte du Centre Sportif G.H. Vermette

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé et reçu des soumissions sur invitation pour l'opération du casse-croûte du Centre Sportif G.H. Vermette pour 3 ans;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à 4 entreprises, soit Casse-croûte chez Simon, Angus Zone, Restaurant Chez Larry et Entreprise Hervé Lapointe ;

ATTENDU QUE l'entreprise Casse-croûte chez Simon n'a pas soumissionné ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 soumissions :

Angus Zone :

2013-2014 : 36 389.58 \$ taxes incluses

2014-2015 : 36 389.58 \$ taxes incluses

2015-2016 : 36 389.58 \$ taxes incluses

Restaurant Chez Larry :

2013-2014 : 9 198.00 \$ taxes incluses

2014-2015 : 10 347.75 \$ taxes incluses

2015-2016 : 11 497.50 \$ taxes incluses

Entreprise Hervé Lapointe :

2013-2014 : 25 932.61 \$ taxes incluses

2014-2015 : 25 932.61 \$ taxes incluses

2015-2016 : 25 932.61 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission conforme la plus haute pour l'opération du casse-croûte du Centre Sportif G.H. Vermette à la compagnie Angus Zone au montant de 36 389.58 \$ taxes incluses pour 2013-2014, 36 389.58 \$ taxes incluses pour 2014-2015 et 36 389.58 \$ taxes incluses pour 2015-2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2013-06-266) - Embauche de 12 animateurs pour le terrain de jeux 2013

8.3 - Embauche de 12 animateurs pour le terrain de jeux 2013

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de procéder à l'embauche de douze animateurs pour le terrain de jeux 2013, pour un salaire total d'environ 42 000 \$ pris au poste budgétaire 02.70150.141. La municipalité a bénéficié d'une subvention de 3 252 \$ du programme Emploi été Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2013-06-267) - Achat de gilet pour les jeunes pour le terrain de jeux 2013

8.4 - Achat de gilet pour les jeunes pour le terrain de jeux 2013

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de Bi-Sports pour la confection des gilets du terrain de jeux 2013 au montant de plus ou moins 1 200 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.650

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.05 (2013-06-268) - Achat de 2 caméras de surveillance à la gare

8.5 - Achat de 2 caméras de surveillance à la gare

ATTENDU QUE la gare est victime de vandalisme dans les salles de bain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de l'entreprise Techno-Services Télécommunications pour l'installation de 2 caméras de surveillance à la gare au montant de 1 375 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.528.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.06 (2013-06-269) - Achat de fibre de bois pour le parc Desjardins

8.6 - Achat de fibres de bois pour le Parc Desjardins

ATTENDU QUE le Parc Desjardins manque de matériel amortissant pour les jeux ;

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de l'entreprise Jambette Évolujeux pour 115 verges cubes de fibres de bois au montant de 3 830 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.07 (2013-06-270) - Regroupement des jeunes leaders de l'École Secondaire Beaurivage - appui projet de réfection du skate parc

8.7 - Regroupement des Jeunes Leaders de l'École Secondaire Beaurivage - appui projet de réfection du skate parc

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu une demande de la part des jeunes de sa localité ainsi que de ceux du regroupement des Jeunes Leaders de l'École Secondaire Beaurivage afin de pouvoir moderniser le skate parc construit en 2000 ;

ATTENDU QUE les Jeunes Leaders de l'École Secondaire Beaurivage font une demande auprès de la fondation Bon départ Canadien Tire afin de recevoir une subvention pour pouvoir acheter des nouveaux modules dans le skate parc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'appuyer le projet d'amélioration du skate parc et de supporter le regroupement des Jeunes Leaders de l'École Secondaire Beaurivage dans sa demande auprès de la Fondation Bon Départ Canadien Tire et d'autoriser un montant de 1 000 \$ afin de l'ajouter à la somme que la Fondation Canadien Tire aura octroyé. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - Sécurité publique

9 - Sécurité publique

09.01 (2013-06-271) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies

9.1 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

Il est proposé et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour les mois du 26 avril au 24 mai 2013 ;

| | |
|---|---|
| Alarme incendie : | 2 |
| Feu de résidence : | 0 |
| Feu de champs : | 2 |
| Feu de véhicule : | 1 |
| Feu d'installation électrique : | 0 |
| Vérification feu sans permis : | 0 |
| Feu de cheminée : | 0 |
| Désincarcération / accident de la route : | 0 |
| Assistance aux citoyens : | 0 |
| Entraide aux municipalité : | 2 |
| Intervention matières dangereuses : | 0 |
| Inondation : | 1 |
| Pratique évacuation : | 0 |
| Total appels d'urgence : | 8 |
| Autre appel et activité : | 0 |
| Pratique : | 1 |

Adopté à l'unanimité par les conseillers

10 - Complexe des Seigneuries

10 - Complexe des Seigneuries

10.01 (2013-06-272) - Achat d'un programme pour contrôler à distance les écrans crestron

10.1 - Achat d'un programme pour contrôler à distance les écrans crestron

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de Solotech Québec Inc. pour le programme de contrôle à distance des écrans crestron, au montant de 425 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.414.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.02 (2013-06-273) - Accès internet sur cellulaire pour contrôler à distance certains équipements du Complexe Des Seigneuries

10.2 - Accès internet sur cellulaire pour contrôler à distance certains équipements du Complexe Des Seigneuries

ATTENDU QU'une installation internet est nécessaire sur le cellulaire de Steve Lemay, Surintendant aux espaces et bâtiments pour avoir accès à distance à certains équipements du Complexe Des Seigneuries ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'installer internet au coût de 30 \$ par mois sur le cellulaire de Steve Lemay, Surintendant aux espaces et bâtiments, afin de contrôler à distance les équipements du Complexe Des Seigneuries, dont le chauffage, la porte

magnétique, l'écran crestron et à la réservation de salles. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.331.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.03 (2013-06-274) - Achat de 4 panneaux pour les fleurons du Québec

10.3 - Achat de 4 panneaux pour les fleurons du Québec

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de l'entreprise Kalitec Signalisation et Innovation pour l'achat de 4 panneaux d'affichage pour 2 fleurons au coût de 980 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.628.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - Finances

11 - Finances

11.01 (2013-06-275) - Liste des salaires du 28 avril au 25 mai 2013

11.1 - Liste des salaires du 28 avril au 25 mai 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés du 28 avril au 25 mai 2013, au montant de 69 122.23 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.02 (2013-06-276) - Dépenses d'investissements mai 2013

11.2 - Dépenses d'investissement mai 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissement pour le mois de mai 2013 pour un montant de 804.83 \$.

Le Spécialiste du drain 2000, 804.83 \$, facture # 0573, Rue Gosselin, Transport de pierre, poste budgétaire 23.04000.721

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.03 (2013-06-277) - Comptes payés et à payer pour mai 2013

11.3 - Comptes payés et à payer pour mai 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des comptes payés au cours du mois de mai 2013 au montant de 133 742.26 \$, d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2013 au montant de 95 555.76 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josée Martineau, à en faire le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - Varia

12- Varia

Aucun sujet n'a été inscrit au varia.

13 - Période de question des contribuables

13 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

14 (2013-06-278) - Levée de la séance

14- Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de lever la séance ordinaire à 20h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Josée Martineau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse